

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2024 - 34

**Acte modificatif n°1 au marché de maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale de la Ville de Neuilly-Plaisance.**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le marché n°202116 relatif à la maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Considérant** les travaux de rénovation extension de la piscine municipale qui débiteront au mois de septembre 2024, il est proposé de prolonger la durée du marché de maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale de la Ville de Neuilly-Plaisance par acte modificatif pour une durée de 6 mois avec la société SYSTEME INGENIERIE MATERIELS (SIGMA),

**Considérant** que la fin du marché est reportée au 10 septembre par l'acte modificatif,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a attribué le marché à la société SYSTEME INGENIEURIE MATERIELS (SIGMA), sise 08 rue Saint-Just à Noisy-Le-Sec (93130) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** le projet d'acte modificatif n°1 portant sur le marché de maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale de la Ville de Neuilly-Plaisance.

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 13 / 02 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240209-DAM-CAM-202434-AR  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
M A I R I E D E N E U I L L Y - P L A I S A N C E  
L I B E R T É - É G A L I T É - F R A T E R N I T É

**Article 1 :** De procéder à la signature de l'acte modificatif n°1 portant sur la prolongation de la durée du marché de maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale de la Ville de Neuilly-Plaisance pour une durée de 6 mois avec la société SYSTEME INGENIEURIE MATERIELS (SIGMA), sise 08 rue Saint-Just à Noisy-Le-Sec (93130).

**Article 2 :** Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget communal. Le montant maximum reste à 35 000 € HT.

**Article 3 :** Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter de sa notification et jusqu'au la réception des travaux.

**Article 4 :** Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

**Article 5 :** Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 09 FEV. 2024

Christian DEMUYNCK

Maire



6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :  
[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 13 / 02 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240209-DAM-CAM-202434-AR  
Date de télétransmission : 09/02/2024  
Date de réception préfecture : 09/02/2024